

Séance du 5 février 2003

(conseillers présents : 17; votants : 18 ; absent non-représenté : 1)

Convention avec la SFR.

La demande de la Société Française de Radiotéléphonie (SFR) d'être autorisée à implanter un relais de radiotéléphonie sur une surface d'environ 25 m² au lieu-dit « Blanchet Est » est acceptée.

Aménagement de la petite salle polyvalente pour la cantine

Le conseil accepte les devis de M. Gourmaud (2'576.19 € TTC) et des établissements Zanella (609.96 € TTC), pour de petits travaux destinés à favoriser le fonctionnement de la cantine sous la responsabilité de l'association « Cantine et Garderie des Lutins », dont les statuts ont été déposés le 3 janvier 2003.

Paiement tardif des taxes d'urbanisme

Par 7 voix Pour, 5 voix Contre et 5 abstentions, il est décidé de ne pas appliquer, à une famille, une pénalité de 13 € pour le paiement tardif de ses taxes.

Pose d'une porte à l'école d'Esserts-Salève

Une porte en aluminium thermolaqué bronze avec vitrage isolant, destinée à séparer le couloir des sanitaires, sera posée par les établissements Leymarie pour un coût de 2'974.45 € TTC.

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Décision est prise de créer un Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec les communes de : Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, La Muraz, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier et Scientrier.

Vacations de cimetière

Le tarif des vacations de cimetière est fixé à 9.15 €.

Indemnités de logement des instituteurs

Les indemnités mensuelles représentatives de logement des instituteurs pour 2002 sont fixées comme suit :

160.- € pour les instituteurs non chargés de famille ;

200.- € pour les instituteurs chargés de famille ;

232.- € pour les instituteurs chargés de famille et directeurs avant 1983.

Régime forestier de parcelles boisées situées à Esserts-Salève

Dans le but de créer une nouvelle parcelle forestière à vocation de protection des milieux et de production de bois résineux et feuillus, le conseil décide de demander à l'ONF (Office National des Forêts) d'appliquer le régime forestier aux parcelles énumérées dans le tableau ci-contre.

Coupes de bois pour 2003

Le programme des coupes de bois arrêté par l'ONF pour l'exercice 2003 conduit à ce que le conseil :

Demande que la destination des coupes soit conforme aux indications portées dans le tableau à consulter en mairie.

Décide de faire marteler la coupe et d'abandonner le projet d'une piste de débardage, étant donné son coût élevé et les difficultés liées à la protection des sources des Fontenettes et des Mouilles.

Concession en forêt communale

Une redevance annuelle de 168.- € est fixée pour l'occupation à usage de parking d'une parcelle situés au lieudit « Les Communaux d'en Bas ». Cette concession est accordée pour une durée de 3 ans.

Modification des statuts du syndicat de Bellecombe

Le conseil accepte la modification des statuts du Syndicat de Bellecombe à la suite du souhait exprimé par la commune d'Arenthon de s'en retirer.

Séance du 27 février 2003

(conseillers présents : 15 ; votants : 17 ; absents non-représentés : 2)

Occupation du domaine public par les services de l'état

Les services de l'état sont autorisés à occuper la parcelle No. B2692 pour l'implantation d'un relais réseau de transmission radio, contre paiement d'un loyer annuel de 762 €.

Maintenance du chauffage à l'école primaire/salle polyvalente

La maintenance du système de gestion automatisé du bâtiment école primaire/salle polyvalente est confiée à la société CMP pour un montant annuel de 648.48 € TTC.

Dénomination de deux nouvelles voies à Esserts-Salève

Deux voies privées, créées dans le cadre de deux nouveaux lotissements, seront nommées respectivement « impasse la Ramée » et « chemin des Chênes », avec l'accord des lotisseurs.

Nomination d'une citoyenne d'honneur

Ayant pris connaissance de la suggestion de M. le Député Claude Birraux, le conseil déclare Mme Ingrid Bétancourt, otage en Colombie, citoyenne d'honneur de la commune.

Site de l'ancienne décharge

Le site de l'ancienne décharge, soit 10 parcelles totalisant une surface de 2000 m2 au lieu-dit « Les Creux », sera mis à la disposition de la Communauté de Communes « Arve et Salève » pendant la durée des travaux de sa réhabilitation.